



RIPOSTE RÉGIONALE DE LA SADC FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mettant l'accent sur le système de santé, le travail, la sécurité alimentaire, l'application des lois, les voyages aériens, les transports et la facilitation du commerce dans la région



Bulletin No. 9

#COVID19SADC



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé Analytique	3
1 Perspectives Mondiales	4
2 Situation Qui Prévaut Dans la Région de L'afrique et de la SADC	5
3 L'impact sur le Travail et L'emploi et les Lignes Directrices Relatives au Retour au Travail	6
4 Application de la loi et Sécurité	7
5 Analyse de L'effet de la Pandémie sur la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et des Moyens de Subsistance au Niveau Régional	8
6 Transport et Facilitation du Commerce	8

À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC

@2020 SADC Secretariat



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans cette 10^e édition du rapport sur l'état d'avancement de la Covid-19, nous présentons les lignes directrices de l'OMS sur le financement du secteur de la santé, qui guident les États membres dans le processus d'investissement dans le renforcement des systèmes de santé pendant et après la crise de la Covid-19. La semaine dernière s'est tenue la Conférence mondiale sur la pandémie de Covid-19 par vidéo ainsi que la 23^e Conférence internationale sur le Sida (IAC), également par vidéo. La conférence sur la pandémie Covid-19 a permis une interaction entre la communauté scientifique et les autres secteurs, afin d'échanger des informations sur les dernières avancées scientifiques et l'évolution de la Covid-19. La situation qui prévaut dans la région de la SADC continue à se détériorer dans certains États membres, tandis que dans d'autres, la courbe de contagion est restée faible et à des niveaux gérables.

Récemment, certains pays du continent et de la région SADC ont annoncé des plans de réouverture des frontières aériennes et terrestres et le rapport fournit des recommandations que les États membres peuvent suivre tout en donnant effet à cette demande. L'augmentation des problèmes de santé mentale chez les travailleurs de première ligne ne doit pas passer inaperçue, car elle reste un aspect essentiel de la fourniture de soins complets et continus. De même, le rapport propose quelques lignes directrices sur la gestion de la relance des mesures en faveur du travail dans une perspective de travail et d'emploi, ainsi qu'un bilan des mesures mises en place par les États membres à un moment où ceux-ci rouvrent leurs économies et sont confrontés à des perturbations sur le lieu de travail.

Les récents événements en matière de sécurité dans la région et ailleurs montrent une détérioration de la situation humanitaire encore aggravée par la pandémie et la manière dont les difficultés de sécurité provoquent des déplacements et les répercussions négatives probables que cela aura sur les femmes et les enfants, ce qui entraînera une nouvelle crise de violence basée sur le genre. Face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, l'impact sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance est de plus en plus profond et l'ampleur de la vulnérabilité va augmenter. Des mesures visant à évaluer la sécurité alimentaire et la vulnérabilité sont en cours grâce à une évaluation conjointe du Secrétariat de la SADC et du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies. Les résultats serviront de référence pour les interventions politiques et programmatiques.

Principales recommandations contenues dans le rapport :

Secteur de la santé

- Les États membres sont exhortés à adopter les lignes directrices de l'OMS mises en évidence dans le rapport dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'intervention.
- À mesure que les pays ouvrent leurs frontières, ils doivent prendre des décisions et agir sur la base des données obtenues grâce à des systèmes de

surveillance puissants, à l'identification des cas de contagion et aux tests visant à déterminer où se trouve le virus.

Réouverture du trafic aérien

- Les États membres sont exhortés à respecter les lignes directrices de l'OMS et de l'Association du transport aérien international (IATA) concernant la prévention de la contagion lorsqu'ils entament le processus de reprise des voyages aériens.

Reprise du travail et retour sur le lieu de travail

- Les États membres sont invités à mettre en place des plans de soutien psychosocial visant à aider les employés, y compris les travailleurs de première ligne sur le lieu de travail.
- Afin de gérer les dimensions économique et sanitaire, les États membres sont exhortés à protéger les salariés en leur fournissant les équipements de protection nécessaires et à organiser des sessions de dialogue social afin de trouver des solutions aux problèmes du lieu de travail.

Application de la loi et sécurité

- Les États membres sont exhortés à continuer de surveiller les nouveaux événements en matière de sécurité pendant cette période de Covid-19 et à gérer d'autres risques potentiels, notamment la violence basée sur le genre dans les contextes sécuritaires et humanitaires.

Protection économique et sociale

- (Les États membres sont exhortés à mettre en place des mesures de protection sociale visant à réduire la souffrance des populations face aux effets de la perte de revenus.

Sécurité alimentaire et vulnérabilités

- Les États membres sont exhortés à participer activement aux évaluations nationales de la vulnérabilité en cours et à mettre en œuvre les recommandations lorsqu'elles seront publiées.
- Les États membres sont exhortés à préconiser une augmentation des allocations budgétaires pour l'aide alimentaire d'urgence afin de réduire la souffrance des familles vulnérables pendant la période de Covid-19.

Facilitation des transports

- Les États membres sont invités à participer aux consultations nationales sur le projet de lignes directrices harmonisées pour la mise en œuvre des mesures de facilitation du transport et du commerce dans la région du mécanisme tripartite pendant la pandémie de Covid-19.

1. PERSPECTIVES MONDIALES

1.1 Maintenance du système de santé pendant la Covid-19

Les systèmes de santé du monde entier sont mis à l'épreuve par la demande croissante de soins de santé de la part des personnes infectées par la Covid-19, tout en essayant de maintenir la fourniture de services de santé de routine. Dans l'esprit de la réponse à la pandémie de Covid-19, assurer la continuité des services de santé essentiels tout au long de la vie est une composante importante de la durabilité du système de santé pendant la pandémie.

Pour renforcer les services de première ligne dans la réponse à la pandémie, la priorité actuelle du gouvernement accordée à l'épidémie de Covid-19 est de soutenir les politiques de financement de la santé. Les lignes directrices de l'OMS sur la politique de financement de la santé se concentrent finalement sur le renforcement de la résilience des systèmes de santé, de la sécurité sanitaire et de la couverture maladie universelle (CSU). Ils se concentrent sur l'obtention de revenus adéquats pour les systèmes de santé, l'organisation de ces revenus pour maximiser la répartition des risques parmi l'ensemble de la population, et la meilleure utilisation de ces fonds pour améliorer la santé de tous les citoyens d'un pays. La gestion des finances publiques est un thème transversal à ces fonctions essentielles. L'adresse Internet suivante fournit des informations plus détaillées sur le financement de la santé pendant la Covid-19: <https://www.who.int/teams/health-financing/covid-19>

1.2 Conférence mondiale sur la Covid-19

La Société internationale du sida a récemment organisé une conférence mondiale sur la Covid-19 dans le cadre de la 23e Conférence internationale sur le sida. L'objectif de la conférence sur la Covid-19 était d'échanger des informations et des données sur les dernières avancées scientifiques concernant la Covid-19, ainsi qu'une plate-forme pour l'échange des expériences des pays, y compris l'impact de la pandémie sur divers aspects des économies mondiales. Principaux points forts de la conférence :

- Il existe un nombre croissant de preuves d'interactions entre des maladies telles que le VIH/sida et la Covid-19

Tableau 1

Pays	Cas confirmés	Nombre total de décès	Rétablissement	Cas actifs
Angola	483	25	118	340
Botswana	314	1	31	39
Comores	317	7	296	14
RDC	8033	189	3615	4229
Eswatini	1351	20	668	663
Lesotho	233	2	32	199
Madagascar	4867	35	2378	2454
Malawi	2364	38	557	1769
Maurice	342	10	330	2
Mozambique	1157	9	364	784
Namibie	785	1	26	758
Seychelles	100	0	11	89
Afrique du Sud	276042	4079	134874	137289
RU de Tanzanie	509	21	183	305
Zambie	1895	42	1348	505
Zimbabwe	982	18	320	644
Total	299774	4497	145151	150083

Source : Données provenant des États membres : Juillet 2020

et la nécessité de s'attaquer à ces comorbidités.

- L'importance d'assurer la prestation continue et ininterrompue d'autres services de santé qui ont été négligés en raison de l'accent mis sur la Covid-19 ;
- L'impact que la Covid-19 a eu sur la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale et les ruptures de stock probables des fournitures liées à la Covid-19 et d'autres fournitures et équipements médicaux présents dans la chaîne de prestation des services de santé.
- Dans son discours, le Directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanim Ghebreyesus, a souligné la nécessité de fournir des vaccins, des diagnostics et des thérapies efficaces de manière efficiente, tout en insistant sur l'importance de l'unité nationale et de la solidarité mondiale dans la lutte contre la pandémie. Le Directeur général a invité les gouvernements à interagir avec les organisations de la société civile afin d'obtenir le soutien et la collaboration nécessaires, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la lutte contre le VIH/sida, où la société civile a joué un rôle de premier plan.

2. SITUATION QUI PRÉVAUT DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE ET DE LA SADC

La situation de la Covid-19 continue de se détériorer dans la région de la SADC, plusieurs pays affichant un nombre croissant de cas et de décès. Ces chiffres sont à prévoir à un moment où les pays commencent à atteindre la période de pointe et à ouvrir leurs économies. La bonne nouvelle est que certains pays progressent en termes de rétablissement des patients et maintiennent les cas de contagion à un niveau très bas. Il est nécessaire de continuer à respecter les lignes directrices en matière de santé publique et d'intensifier leur application pratique alors que les pays s'efforcent de trouver un équilibre entre le maintien des infections à un faible niveau et la revitalisation de leurs économies. Le tableau suivant présente un résumé de la situation de la Covid-19 dans la région SADC au 12 juillet, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

(Tableau 1)

2.1 Mesures visant à contenir la propagation de la Covid-19 au moment où les pays africains reprennent le trafic aérien

De nombreux gouvernements africains ont agi rapidement en mettant en place des mesures obligatoires de confinement à domicile et de restriction des déplacements dès les premiers jours de la pandémie. Alors que les pays commencent à rouvrir leurs frontières et leur espace aérien, il est crucial que les gouvernements prennent des mesures efficaces pour atténuer le risque d'une épidémie de contagion due à la reprise des vols commerciaux et des opérations aéroportuaires. À ce jour, le Cameroun, la Guinée équatoriale, la Tanzanie et la Zambie font partie des pays qui ont repris les vols commerciaux.

Alors que l'ouverture des frontières est essentielle à la libre circulation des biens et des personnes, l'analyse initiale des experts de la santé a conclu que les mesures obligatoires de confinement à domicile, ainsi que les mesures sanitaires, ont contribué à réduire la propagation de la Covid-19. Même face aux restrictions aux frontières, les cas de contagion importés ont parfois contribué à la réintroduction de la Covid-19 dans des pays qui n'avaient pas signalé de cas de contagion depuis longtemps. Par exemple, les Seychelles n'avaient pas enregistré de cas de contagion locale depuis le 6 avril 2020, mais 66 nouveaux cas ont été enregistrés la semaine dernière, concernant tous les membres d'équipage d'un navire de pêche international.

La reprise des voyages aériens internationaux doit être effectuée après l'évaluation de la situation épidémiologique afin de déterminer si le maintien des restrictions l'emporte sur les coûts économiques de la réouverture des frontières, par exemple la transmission généralisée du virus. Il est également crucial de déterminer si le système de santé est capable de faire face à un pic de cas de contagion importés et si le système de surveillance et de recherche des contacts peut détecter les cas de contagion et les surveiller de manière fiable. La reprise des vols commerciaux sur le continent permettra d'acheminer des fournitures essentielles telles que des kits de test, des équipements de protection individuelle et d'autres biens sanitaires essentiels dans les régions qui en ont le plus besoin. Elle permettra également de s'assurer que les experts capables de soutenir l'effort de réponse puissent enfin atteindre le terrain et passer à l'action.

Le contrôle aux points d'entrée terrestres a évolué en sites de test, entraînant parfois de longues files de véhicules et des retards de transport dans certains pays, et des protocoles ont été élaborés pour gérer cette situation. L'impact de la Covid-19 sur les compagnies aériennes est plus susceptible d'être grave. Les compagnies aériennes africaines pourraient perdre 6 milliards de dollars de revenus passagers par rapport à 2019, tandis que les pertes d'emplois dans l'aviation et les industries associées pourraient atteindre 3,1 millions, soit la moitié des 6,2 millions d'emplois liés à l'aviation dans la région, selon l'Association internationale du transport aérien. Cela commence à se manifester dans des pays comme le Kenya, l'Afrique du Sud et d'autres où le personnel des compagnies aériennes a subi des pertes d'emploi et où les compagnies aériennes ont du mal à verser les indemnités nécessaires, ce qui entraîne de longues procédures judiciaires en cours.

Recommandations

- Un examen approfondi à l'entrée et à la sortie devrait être envisagé sur la base d'une évaluation des risques et d'une analyse coûts-avantages et dans le cadre de la stratégie nationale de réponse globale.
- Ce contrôle peut cibler en priorité les vols directs en provenance des zones de transmission de la

Communauté.

- Le respect des mesures préventives telles que l'hygiène personnelle, les précautions à prendre en cas de toux, la distance physique reste cruciale.
- Les passagers doivent être enregistrés et accompagnés, et s'ils présentent des symptômes, il faut leur conseiller de les signaler aux autorités sanitaires
- À mesure que les pays ouvrent leurs frontières, ils doivent prendre des décisions et agir sur la base des données obtenues grâce à des systèmes de surveillance puissants, à l'identification des cas de contagion et aux tests visant à déterminer où se trouve le virus.

2.2 Santé mentale pour les prestataires de soins Covid-19

La peur, l'inquiétude et le stress sont des réactions normales à des menaces perçues ou réelles et à des moments où nous sommes confrontés à l'incertitude ou à l'inconnu. Par conséquent, il est normal et compréhensible que les gens soient touchés par la peur dans le contexte de la pandémie de Covid-19, y compris les prestataires de soins de santé. Outre la crainte de contracter le virus lors d'une pandémie comme la Covid-19 s'ajoutent les changements importants dans notre vie quotidienne, car nos déplacements sont limités pour soutenir les efforts visant à contenir et à ralentir la propagation du virus. Compte tenu des nouvelles réalités du télétravail, du chômage temporaire, de la scolarisation des enfants à domicile et du manque de contact physique avec les autres membres de la famille, les amis et les collègues, il est important que nous prenions soin de notre santé mentale et physique.

De nombreuses personnes se sentiront stressées et épuisées en travaillant sur la réponse à la Covid-19. C'est naturel, compte tenu des exigences difficiles. Chacun réagit différemment au stress. Il est prouvé que les soignants présentent des symptômes physiques tels que des maux de tête, des difficultés à dormir et à manger, des symptômes comportementaux tels qu'une faible motivation pour travailler, une consommation accrue d'alcool ou de drogues, un retrait des pratiques religieuses/spirituelles ou des symptômes émotionnels tels que la peur, la tristesse et la nervosité.

Recommandations

- Restez à jour des informations précises sur la Covid-19 et respectez les mesures de sécurité pour éviter la contagion.
- Nourrissez-vous correctement, dormez suffisamment et faites de l'exercice chaque jour.
- Faites une activité que vous aimez ou que vous considérez comme significative chaque jour (par exemple, l'art, la lecture, la prière ou la discussion avec un ami).
- Prenez cinq minutes de votre journée pour parler à un ami, un membre de votre famille ou une autre personne de confiance de ce que vous ressentez.
- Parlez à votre responsable, votre superviseur ou vos collègues de votre bien-être au travail, en particulier si vous êtes inquiet de travailler dans le cadre de la réponse à la Covid-19.
- Réduisez votre consommation d'alcool, de drogues, de caféine ou de nicotine. Ces éléments peuvent sembler utiles à court terme, mais peuvent entraîner une baisse de l'humeur, de l'anxiété, des troubles du sommeil et même de l'agressivité lorsque leurs effets disparaissent.

3. L'IMPACT SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI ET LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU RETOUR AU TRAVAIL

L'un des secteurs les plus touchés par la pandémie de Covid-19 et ses impacts est celui du travail et de l'emploi. Comme l'économie, y compris les entreprises, est touchée par les mesures visant à contenir la propagation de la maladie, le nombre d'emplois a chuté dans tous les secteurs et le sous-emploi, l'activité informelle et la pauvreté au travail devraient s'aggraver d'ici 2020. Les emplois les plus menacés sont ceux qui dépendent du commerce, du tourisme et des transports, en particulier ceux de l'industrie hôtelière comme les hôtels, les restaurants, le commerce de gros et de détail. Au total, au moins 60 millions d'emplois ont été touchés par la réduction du temps de travail, les licenciements et l'inactivité générale pendant la période de pointe des mesures de confinement obligatoire à domicile. Les travailleurs les plus touchés sont ceux de l'économie informelle, qui constituent la majorité, représentant au moins 50 % des salariés dans plus de la moitié des États membres. Le secteur de l'emploi est également directement touché par le virus lui-même, dans le contexte de la sécurité et de la santé des travailleurs des services clés qui continuent à fréquenter ces services, courant ainsi un risque élevé de contagion.

Dans le cadre de la réponse régionale, le 18 juin 2020, le secrétariat de la SADC et l'Organisation internationale du travail ont organisé conjointement une réunion par vidéoconférence sur l'inspection du travail et la santé et la sécurité au travail dans le contexte de la Covid-19. La réunion a permis l'échange d'informations, avec la participation de quatorze (14) États membres de la SADC, et a été consacrée à la manière de garantir la santé et la sécurité des travailleurs, à un moment où les pays ouvrent de plus en plus leurs économies. La nécessité de veiller à ce que les travailleurs de première ligne fournissant des services essentiels continuent à bénéficier d'une protection maximale a également été reconnue. La réunion a montré que les États membres avaient continué à prendre des mesures importantes et sans précédent pour gérer les dimensions sanitaires et économiques de la crise dans les quatre (4) domaines stratégiques suivants :

- **Stimuler l'économie et l'emploi:** tous les États membres ont mis en place des plans de relance économique pour assurer la survie des entreprises en temps de crise. Plusieurs mesures de politique fiscale et monétaire ont été adoptées, par le biais de véhicules tels que les fonds d'aide Covid-19 et les accords de coopération avec les institutions financières pour différer et restructurer les obligations de crédit ;
- **Soutien aux entreprises, à l'emploi et aux revenus:** tous les États membres ont eu recours à des mesures de protection sociale étendues pour atténuer les souffrances de la population face aux effets de la perte de revenus en temps de crise. Les mesures comprenaient, entre autres, des transferts en espèces, une aide alimentaire, des subventions salariales, des allocations de chômage et des allocations familiales. Ces mesures ont contribué à réduire les vulnérabilités des États membres et à soutenir la demande des consommateurs, un facteur essentiel pour une reprise économique plus rapide. Toutefois, il convient de noter que l'offre de systèmes de protection sociale dans les États membres reste insuffisante, car la plupart des régimes mis en place pour faire face à la crise étaient ad hoc, de nature temporaire et potentiellement non durables. En juin 2020, les régimes de sécurité sociale

non contributifs ont dominé la réponse d'environ 80 %, alors que près de 70 % des régimes mis en œuvre étaient en fait de nouveaux programmes ;

- **Protection des travailleurs sur le lieu de travail:** le rôle des inspections du travail est actif dans les États membres pour promouvoir le respect des lignes directrices en matière de santé publique afin de freiner la propagation de la Covid-19 sur le lieu de travail. L'inspection du travail dans les États membres se concentre principalement sur l'éducation et l'échange d'informations sur la Covid-19, avec la participation des autorités de santé publique, de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail. Les principaux messages ont porté sur la promotion de la distanciation sociale, le maintien de normes d'hygiène adéquates, le soutien psychosocial et la fourniture d'équipements de biosécurité (EPI) adéquats afin de protéger les travailleurs et le grand public. Les employeurs de la SADC, associés au Forum du secteur privé de la SADC, ont également lancé récemment un Guide Internet de la SADC sur le droit du travail (<https://www.sadclabourlawguide.spsf.org.bw/>), qui contient un module spécifique et pratique sur les réponses à la Covid-19 par les États membres de la SADC. Le module sur la Covid-19 permet aux utilisateurs d'accéder à des informations détaillées sur les mesures en vigueur dans la Région.
 - **Utiliser le dialogue social entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs pour trouver des solutions:** les États membres ont indiqué que les discussions tripartites entre le gouvernement, les organisations d'employeurs et les travailleurs restaient une caractéristique essentielle du cadre de réponse au niveau national. Les gouvernements et les partenaires sociaux ont pu parvenir à des accords sur des questions telles que le gel des licenciements pendant la période de confinement obligatoire à domicile, comme en Namibie. Dans d'autres pays, les parties au mécanisme tripartite ont déjà commencé à travailler sur l'extension de leurs systèmes de sécurité sociale. Par exemple, Eswatini et le Zimbabwe ont déjà pris des mesures pour adopter des régimes nationaux d'assurance chômage. Le recours au dialogue social a créé un environnement stable pour les relations de travail dans la plupart des États membres, une mesure qui est très cruciale pour la production et la reprise économique.
- Les États membres se sont engagés à renforcer davantage les systèmes d'administration du travail, notamment en augmentant les ressources allouées aux inspections du travail afin de garantir la sécurité et la santé au travail. Dans le prolongement de la réunion par vidéoconférence, le Secrétariat et l'OIT collaborent déjà pour apporter un soutien aux États membres par le biais d'un certain nombre d'actions, énumérées ci-dessous :
- Le Secrétariat et l'OIT ont commandé une évaluation globale de l'impact de la Covid-19 sur le marché du travail régional. L'évaluation est déjà en cours et un rapport devrait être publié d'ici le 31 août 2020 pour rendre compte des actions concrètes menées tant au niveau régional qu'au niveau des États membres.
 - Le Secrétariat travaille avec l'OIT pour effectuer une évaluation rapide des difficultés socio-économiques créées par la pandémie de Covid-19 pour les travailleurs migrants. Les conclusions et recommandations serviront de référence pour les actions à mener dans le cadre du plan d'action sur les migrations de main-d'œuvre (2020-2025).

- Une réunion de renforcement des capacités sur les systèmes de protection sociale est organisée avec la participation des États membres. La sécurité sociale restera essentielle pour renforcer la résilience socio-économique face à des chocs tels que ceux provoqués par les pandémies et autres calamités.

Afin de galvaniser la coopération et la solidarité internationales, l'OIT a organisé un sommet mondial virtuel sur la Covid-19 et le monde du travail du 2 au 9 juillet 2020. Les États membres de la SADC ont participé au sommet et le Royaume du Lesotho a représenté l'Afrique au nom de la région dans les discussions sur le plein emploi productif et le travail décent pour tous. Le Groupe africain a souligné que la région était exposée aux faiblesses de l'économie mondiale en raison de sa dépendance à l'égard des exportations de matières premières et de l'importance du tourisme et du secteur des services en général. Cette situation est exacerbée par l'informalité généralisée, l'absence de systèmes de protection sociale efficaces et les niveaux élevés de pauvreté. En termes de stratégie pour l'avenir, l'Afrique a souligné la nécessité des mesures suivantes:

- maintenir des politiques monétaires et fiscales favorables à l'emploi, des investissements publics à forte intensité d'emploi ainsi que des incitations commerciales et économiques actives, et éviter une forte détérioration de la marge de manœuvre fiscale;
- améliorer le dialogue social entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs afin d'assurer une responsabilité partagée pour trouver des solutions nationales aux défis anciens et nouveaux;
- améliorer le développement des infrastructures, par la numérisation de la main-d'œuvre, lorsque cela est possible, de manière à préserver le bien-être des travailleurs et des employeurs;
- prendre des mesures visant à lutter contre la violence fondée sur le sexe et l'exploitation des femmes sur le lieu de travail, en notant les tendances croissantes à cet égard.

Le sommet mondial a approuvé la stratégie des 4 piliers de l'OIT sous la forme d'une stimulation de l'économie et de l'emploi ; d'un soutien aux entreprises, aux emplois et aux revenus ; d'une protection des travailleurs sur le lieu de travail ; et d'un recours au dialogue social pour trouver des solutions. Le Sommet a souligné l'objectif primordial de protéger les personnes tout au long de la période de crise, y compris la protection des travailleurs de première ligne et l'extension de la sécurité sociale pour réduire les souffrances des plus vulnérables.

Le Secrétariat de la SADC continue à travailler en étroite collaboration avec l'OIT pour aider les États membres à mettre en œuvre ces engagements dans le cadre de la stratégie des quatre piliers.

4. APPLICATION DE LA LOI ET SÉCURITÉ

Les milices islamistes poursuivent les violentes attaques dans certains États membres, qui se sont intensifiées en termes d'ampleur et de portée, entraînant une détérioration significative de la situation humanitaire dans le contexte de la crise sanitaire provoquée par la Covid-19. Cela a entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes, en majorité des femmes et des enfants, les obligeant à fuir vers les provinces/régions voisines ou à chercher refuge dans les pays de réfugiés voisins. Les gouvernements et les acteurs humanitaires ont du mal à

répondre aux besoins croissants qui incluent les effets de la COVID-19 face à la rareté des ressources.

Au cours de cette période, plusieurs protestations et manifestations ont été enregistrées dans certains États membres, en particulier par les travailleurs de la santé contre les bas salaires et le non-paiement des primes. Certains postes de police ont été temporairement fermés pour décontamination, car les agents ont été testés positifs à La Covid-19, ce qui rend difficile la prestation de services de police aux communautés.

Des mesures restrictives transfrontalières sont en place. Seuls ceux qui transportent des marchandises sont autorisés à franchir les frontières et les citoyens et résidents de retour sont soumis aux protocoles sanitaires prescrits par les différents États membres.


Ces derniers jours, la région a subi de violentes protestations dans certains États membres et il y a eu des cas où des conducteurs de camion ont utilisé le brûlage transfrontalier de camions. Les protestations peuvent avoir un effet négatif sur la circulation des marchandises dans la région, affectant ainsi l'approvisionnement et la disponibilité de la nourriture et d'autres biens indispensables dans toute la région.

5. ANALYSE DE L'EFFET DE LA PANDÉMIE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE AU NIVEAU RÉGIONAL

On estime que 44,8 millions de personnes dans treize (13) États membres de la SADC sont plongées dans l'insécurité alimentaire cette année, ce qui représente 75 % (33,6 millions) de la population rurale et 25 % (11,2 millions) de la population urbaine. Cela représente une augmentation de près de 10 % par rapport à 2019. Une augmentation significative du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire par rapport à l'année dernière à Eswatini (58%), au Zimbabwe (40%) et au Malawi (140%). Étant donné l'évolution rapide de la situation causée par la Covid-19, la plupart des comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité (NVAC) analysent encore l'impact de la pandémie sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les effets secondaires qui auraient pu être causés par la pandémie mondiale.

La région est également confrontée au triple fardeau de la malnutrition. Les enfants de moins de 5 ans sont principalement nourris avec des régimes pauvres. Plus de 18,7 millions d'enfants sont atteints de rachitisme (c'est-à-dire qu'ils sont trop jeunes pour leur âge). La prévalence du rachitisme est supérieure à 30 %, classée comme très élevée, dans 9 des 16 États membres de la SADC. Bien que les effets de la Covid-19 sur la malnutrition ne soient pas encore totalement connus, on prévoit qu'avec l'effet des mesures prises pour contenir la Covid-19, la malnutrition aiguë dans toute la Région pourrait augmenter de 25 % ou plus pendant le reste de l'année 2020 et jusqu'en 2021.

Compte tenu de ces considérations, on prévoit qu'il y aura environ **8,4 millions** d'enfants souffrant de malnutrition aiguë dans toute la région d'ici 2020, et que sur ce nombre, environ **2,3 millions** d'enfants auront besoin d'un traitement vital contre la malnutrition aiguë sévère. La pandémie de Covid-19 a encore accru le risque de malnutrition en raison des mesures de confinement obligatoire à domicile prises par plusieurs États membres



pour contenir la propagation du virus, ce qui a entraîné une réduction de l'accès à la nourriture. Avec l'introduction de nouvelles restrictions par les États membres, plusieurs variétés d'aliments sont devenues indisponibles, insupportables et inaccessibles aux ménages les plus vulnérables. Il existe un risque que les ménages soient obligés d'adopter des pratiques alimentaires négatives, notamment de réduire la fréquence, la quantité et la qualité des aliments, afin de s'adapter aux mesures de confinement obligatoire à domicile.

En raison des contraintes et des perturbations des systèmes alimentaires, il existe un risque de crise alimentaire imminente dans la région si des mesures ne sont pas prises pour protéger les plus vulnérables, maintenir en vie les chaînes d'approvisionnement alimentaire et atténuer les impacts de la pandémie sur l'ensemble du système alimentaire. C'est dans ce contexte que le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies, mène une évaluation pour mieux comprendre l'impact de la Covid-19 sur l'alimentation, la nutrition et la sécurité des moyens de subsistance dans la région. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants:

- examiner les mesures d'intervention que les États membres ont prises pour répondre et combattre la Covid-19 sur l'alimentation, la nutrition et la sécurité des moyens de subsistance ;
- analyser les perturbations causées par la situation alimentaire et nutritionnelle régionale et nationale dans la région et la manière dont elles affectent les moyens de subsistance de la population vulnérable.
- étudier les implications de la Covid-19 sur la production alimentaire actuelle et future, les chaînes d'approvisionnement et les marchés agricoles ;
- proposer un mécanisme de surveillance de la Covid-19, en consolidant les informations actuelles et les systèmes d'information supplémentaires ;
- formuler les principales recommandations au Secrétariat de la SADC et aux États membres afin d'atténuer les risques à court, moyen et long terme de la pandémie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Sensibiliser les décideurs politiques et les agences humanitaires et de développement aux conséquences de la pandémie, en particulier dans les pays de la région SADC déjà touchés par des niveaux élevés d'insécurité alimentaire.

Les conclusions de l'étude seront publiées en août 2020 et figureront dans les prochains numéros du rapport sur la Covid-19.

Il convient également de noter que les ressources nécessaires pour soutenir la chaîne d'approvisionnement alimentaire restent critiques et il a été prévu que des agences telles que le PAM pourraient ne pas être en mesure de mener à bien leur travail, car les ressources commencent à diminuer et sont toujours nécessaires pour soutenir les mesures visant à assurer la sécurité alimentaire dans la région, en particulier par rapport à la Covid-19. Voici quelques-unes de ces recommandations:

- Les États membres sont invités à détendre les interventions nutritionnelles à fort impact ciblant les enfants de moins de 5 ans, les adolescentes et les femmes en âge de procréer, notamment en élargissant la couverture des repas scolaires.

- La réduction de la fréquence des visites de suivi dans les centres de santé et augmenter plutôt la ration à domicile d'aliments thérapeutiques prêts à consommer pendant des périodes plus longues ;
- Les États membres sont exhortés à participer activement aux évaluations nationales de la vulnérabilité en cours et à mettre en œuvre les recommandations lorsqu'elles seront publiées.
- Les États membres sont exhortés à préconiser une augmentation des allocations budgétaires pour l'aide alimentaire d'urgence afin de réduire la souffrance des familles vulnérables pendant la période de Covid-19.

Des informations supplémentaires sur le travail de la SADC en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance peuvent être obtenues dans le bulletin ci-joint, RVAA Covid-19 Technical Brief, juin/juillet 2020.

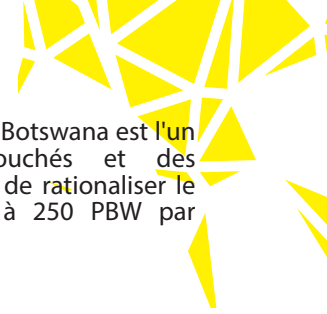
6. TRANSPORT ET FACILITATION DU COMMERCE

7.1 Lignes directrices du mécanisme tripartite sur la circulation des biens et des services dans la région tripartite pendant la pandémie de Covid-19 et systèmes électroniques pour permettre la mise en œuvre des lignes directrices

Lors de sa 32e réunion, tenue le 29 juin 2020, le groupe de travail tripartite (TTF), composé des directeurs généraux du COMESA, de la CAE et de la SADC et présidé par le Dr Stergomona L. Tax, Secrétaire exécutive de la SADC, a examiné, entre autres, le projet de lignes directrices du mécanisme tripartite et les procédures opérationnelles standard (POS) pour la mise en œuvre des mesures de facilitation du transport et du commerce dans la région tripartite pendant la Covid-19 et les systèmes électroniques pour faciliter la mise en œuvre des lignes directrices. Les lignes directrices exigent, entre autres, les actions suivantes:

- Les États membres/partenaires utiliseront l'amplification en chaîne par polymérase (PCR) en temps réel ou tout autre test moléculaire et reconnaîtront mutuellement les résultats des tests;
- Les conducteurs et les membres de l'équipage doivent se soumettre au test de détection de la Covid-19, soit au poste de santé à guichet unique, soit dans tout autre centre de dépistage désigné dans le pays de départ;
- Seuls les conducteurs ou membres de l'équipe dont les tests sont négatifs seront autorisés à effectuer des trajets transfrontaliers et les résultats des tests doivent être valables pendant quatorze (14) jours;
- Les États membres/partenaires conviennent de reconnaître mutuellement leurs certificats de contrôle des symptômes de la Covid-19;

Les deux systèmes électroniques sont le système électronique de transport régional de marchandises (RECTS), qui a fait l'objet d'exercices pilotes dans certains corridors de la CAE, et le système de surveillance des déplacements dans les corridors (CTMS), lancé pour la première fois le 22 juin 2020, et prêt pour l'exercice pilote. Ces systèmes servent à gérer l'enregistrement des voyages transfrontaliers, la documentation, le suivi et la surveillance du bien-être des conducteurs, y compris les résultats des examens médicaux pour des maladies transmissibles spécifiques telles que la Covid-19, le suivi des véhicules, des cargaisons et des conducteurs, la



recherche des contacts, la gestion des files d'attente dans les ports, les postes frontalières et d'autres installations, ainsi que l'analyse et la déclaration statistiques.

Le groupe de travail tripartite a également procédé comme suit :

- Il a approuvé le projet de lignes directrices et de procédures opérationnelles standard (POS) harmonisées pour la mise en œuvre des mesures de facilitation du transport et du commerce dans la région du mécanisme tripartite pendant la pandémie de Covid-19.
- Il a soumis le projet de lignes directrices POS aux États membres/partenaires afin de faciliter l'examen et les consultations au niveau national avant l'atelier tripartite visant à valider le projet de lignes directrices POS le 16 juillet 2020.
- Il a pris note de la création du système électronique de fret régional (RECTS) et du système de surveillance des déplacements sur les corridors (CTMS) qui fonctionne en liaison avec le système tripartite de dossiers de transport et de plate-forme d'information (TRIPS) et a veillé à ce que les CER continuent de collaborer à la formulation, à l'intégration et à la mise en œuvre de ces systèmes.

6.2 Sensibilisation des États membres et des autres principaux partenaires au SGTC

Le CTMS sera d'abord soumis à un exercice pilote dans le corridor Trans-Kalahari et le secrétariat de la SADC a lancé des ateliers de sensibilisation avec les ministères des transports, le groupe de travail sur la Covid-19 ou des organismes équivalents et l'Association des opérateurs de transport routier du Botswana, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, les pays de ce corridor. Tous les pays et les parties prenantes consultés à ce jour ont approuvé le système et se sont engagés à coopérer pleinement à l'exercice pilote et à la mise en œuvre du système.

- Le 19 juin 2020, le Secrétariat de la SADC a présenté le CTMS au Secrétaire général du Botswana et aux fonctionnaires du ministère, avec lesquels il a discuté.
- Le 3 juillet, une présentation similaire a été faite au groupe de travail du Botswana sur la Covid-19.
- Le 6 juillet, le Secrétariat a présenté le CTMS au Directeur exécutif/Secrétaire général de la Namibie chargé des transports, au personnel et à d'autres parties prenantes telles que le groupe de Walvis Bay, Namport.

7.3 Menace d'une grève des camionneurs sud-africains contre l'emploi de camionneurs étrangers







Les camionneurs sud-africains ont notifié une grève contre l'emploi de camionneurs étrangers en Afrique du Sud le 7 juillet 2020. Une ordonnance judiciaire, l'intervention du gouvernement et les interventions de la direction de la SADC ont permis d'éviter la grève, malgré des rapports faisant état de violences sporadiques dans certaines régions d'Afrique du Sud. Les négociations entre les fonctionnaires sud-africains et les syndicats de camionneurs ne semblent pas avoir abouti à une solution à l'amiable, et la possibilité d'une implosion de la violence contre les chauffeurs étrangers en Afrique du Sud demeure pendant cette période.

Il convient de noter que le secteur des transports a souffert d'une pénurie d'approvisionnement en carburant, aggravée par des retards dans la distribution des

carburants et des produits pétroliers. Le Botswana est l'un des pays les plus durement touchés et des réglementations ont été adoptées afin de rationaliser le carburant en quantités équivalentes à 250 PBW par conducteur afin de gérer la pénurie.



UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN

 www.sadc.int  [sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)  [facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)
 [@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)  prinfo@sadc.int  [youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int